

portant nomination de Chefs de District

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972. portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU l'Ordonnance n°74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
VU le Décret n°74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
VU les Décrets n°s 72-297, 73-11 et 73-228 des 15 Novembre 1972, 16 Janvier et 23 Juillet 1973, portant nomination de Sous-Préfets ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- M. Valère HOUEYO, Administrateur Civil 2^e classe 4^e échelon, est nommé Chef du District Urbain de Porto-Novo, en remplacement de M. Moïse HOUNNOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. Dominique HOUINSA, Administrateur Civil 1^{ère} classe 2^e échelon, est nommé Chef du District Rural de Porto-Novo, en remplacement de M. Raphaël DOBOSSOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- M. Bouraïma Millias ABDOU, Instituteur Suppléant, est nommé Chef du District d'Adjohoun, en remplacement de M. Yacoubou BACO, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 4.- M. Raphaël DOBOSSOU, Administrateur Civil 1^{ère} classe 2^e échelon, précédemment Sous-Préfet de Porto-Novo, est nommé Chef du District d'Avrankou, en remplacement de M. Boniface AFFOGBOLO, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 5.- Le Lieutenant **Edouard ZODEOUGAN** est nommé Chef du District de Sakété, en remplacement de l'Adjudant **Isidore SOSSOU**, remis à la disposition de son département d'origine.

Article 6.- M. **Antoine KANHONOU**, Ingénieur Géomètre 1ère classe 2è échelon est nommé Chef du District de Pobè.

Article 7.- M. **Bernard BECOUNDE**, Attaché d'Administration Hospitalière Universitaire et d'Intendance 2è classe 1er échelon, est nommé Chef du District de Kétou, en remplacement de M. **Orou Guidou BAKARY**, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 8.- M. **Firmin Grégoire SACRAMENTO**, Attaché Administratif 2è classe 1er échelon, est nommé Chef du District de Houènou, en remplacement de M. **Blaise SAKA**, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 9.- M. **Léonard GBAGUIDI**, Administrateur Civil 2è classe 3è échelon, est nommé Chef du District Urbain de Cotonou, en remplacement de M. **Pamphile VIDEGLA**, appelé à d'autres fonctions.

Article 10.- M. **Bertin AHOUADI**, Administrateur Civil 1è classe 2è échelon, précédemment Sous-Préfet de Ouidah, est nommé Chef du District d'Abomey-Calavi, en remplacement de M. **Bori Biodon BATA YERIMA**.

Article 11.- M. **Ramani RAIMI**, Administrateur Civil 2è classe 1er échelon, est nommé Chef du District de Ouidah, en remplacement de M. **Bertin AHOUADI**, appelé à d'autres fonctions.

Article 12.- M. **Mama SOUMANOU**, Professeur Suppléant, est nommé Chef du District d'Allada en remplacement de M. **Richard AQUEREBURU**, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 13.- Le Lieutenant **Didier DASSI**, est nommé Chef du District de Grand-Popo, en remplacement de l'Adjudant de Gendarmerie **Michel GNASSOUNOU** remis à la disposition de son département d'origine.

Article 14.- M. **Boubakar.BABA**, Conducteur des Services Agricoles, est nommé Chef du District d'Athiémé, en remplacement de M. **Pascal TOFFOUN**, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 15.- M. **Nestor GUEDENON**, Instituteur Suppléant, est nommé Chef du District de Dogbo.

Article 16.- M. **Gabriel KPAMEGAN**, Professeur de C.E.S. 2è classe 3è échelon, est nommé Chef du District de Klouékanmè, en remplacement de M. **Joseph TAMOU DODO**, appelé à d'autres fonctions.

Article 17.- M. **Michel ZINSE**, Conducteur des Services Agricoles 1ère classe 3è échelon, est nommé Chef du District d'Aplahoué, en remplacement de M. **Hilaire Codjo BEGO**, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 18.- M. **Djaouga MAMADOU**, Contrôleur du Trésor Auxiliaire 2è catégorie Echelle B échelon 3, est nommé Chef du District de Bopa, en remplacement de M. **Saïdi ABOUDOU**, remis à la disposition de son département d'origine.

Article 19.- M. Célestin AKPACA, Secrétaire Administratif, est nommé Chef du District Urbain d'Abomey.

Article 20.- M. Justin DOSSOU, Ingénieur Adjoint des Services Agricoles 1ère classe 2è échelon, est nommé Chef du District d'Abomey en remplacement de M. Mathias Dagbégnon GOGAN, appelé à d'autres fonctions.

Article 21.- M. Boniface AFFOGBOLO, Administrateur Civil, précédemment Sous-Préfet d'Avrankou, est nommé Chef du District de Bohicon, en remplacement de M. Maurice THOMAS, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 22.- M. Godfried JOHNSON, Administrateur Civil 2è classe 2è échelon, précédemment Sous-Préfet de Boukombé, est nommé Chef du District de Zagnanado en remplacement de M. Darius Latif ADEBAYO, appelé à d'autres fonctions.

Article 23.- M. Mallam ABDOULAYE, Administrateur Civil 2è classe 1er échelon, est nommé Chef du District de Dassa-Zoumé, en remplacement de M. Armand ALAPINI, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 24.- M. François HOHOUETO, Administrateur Civil, précédemment Adjoint au Préfet de l'Atacora, est nommé Chef du District de Savalou, en remplacement de M. Désiré AHIVODJI, appelé à d'autres fonctions.

Article 25.- M. Darius Latif ADEBAYO, Attaché Administratif 2è classe 2è échelon, précédemment Sous-Préfet de Zagnanado, est nommé Chef du District de Savè.

Article 26.- M. Joseph TAMOU DODO, Administrateur Civil 2è classe 1er échelon, précédemment Sous-Préfet de Klouékanmè, est nommé Chef du District Urbain de Parakou, en remplacement de M. Ali Yérima ISSAKOU, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 27.- M. Stanislas GANDEMEY, Ingénieur Adjoint des Services Agricoles 1ère classe 2è échelon, est nommé Chef du District de Parakou, en remplacement de M. Cassien AGBOTON, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 28.- M. François AHOUNOU, Ingénieur Adjoint des Services Agricoles 1ère classe 1er échelon, est nommé Chef du District de Nikki, en remplacement de M. Acakpo Casimir SATCHIVI, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 29.- M. Justin HOUEHANOU, Professeur de C.E.S. 2è classe 2è échelon, est nommé Chef du District de Bembéréké, en remplacement de M. Lambert IDJIDINA, appelé à d'autres fonctions.

Article 30.- M. Marius QUENUM, Administrateur Civil 2è classe 4è échelon, est nommé Chef du District de Kandi, en remplacement de M. Robert GLELE AGBIDINOUCOUN, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 31.- M. Yarsékou SINDJALOUN, Agent Technique d'Agriculture, est nommé Chef du District de Ségbana.

Article 32.- M. Léonard SOUROKOU, Contrôleur du Travail Auxiliaire 2è catégorie échelle B échelon 1, est nommé Chef du District de Banikoara, en remplacement de M. Onidjè Thomas BALLE, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 33.- M. Pierre BADET, Officier de Police, est nommé Chef du District de Malanville.

Article 34.- M. Antoine Chabi SAMA, Attaché d'Administration Universitaire 2^e classe 3^e échelon, est nommé Chef du District de Natitingou.

Article 35.- M. Lambert IDJIDINA, Administrateur Civil, 2^e classe 1^{er} échelon, précédemment Sous-Préfet de Bembéréké, est nommé Chef du District de Djougou, en remplacement de M. Bio TCHANE, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 36.- M. Inoussa BELLO, Professeur Suppléant, est nommé Chef du District de Boukombé, en remplacement de M. Godfried JOHNSON, appelé à d'autres fonctions.

Article 37.- M. Nicolas BENON, Administrateur Civil 2^e classe 1^{er} échelon, est nommé Chef du District de Bassila, en remplacement de M. Ibrahim SACKO, remis à la disposition de M. le Président de la République.

Article 38.- M. Paul HOUSSOU, Professeur Adjoint 2^e classe 3^e échelon, est nommé Chef du District de Tanguiéta, en remplacement de M. Pascal GUEZODJE, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 39.- M. Hyacinthe AKPAMOLI, Conducteur des Travaux Agricoles 1^{ère} classe 2^e échelon, est nommé Chef du District de Kouandé, en remplacement de M. Désiré ADOGBO-MEDAGBE, maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 40.- M. Mohamed AGBATAOU, Conducteur des Travaux Agricoles, est nommé Chef du District de Kérou.

Article 41.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 8 mars 1974

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERREKOU.

Capitaine Michel AIKPE.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS : PR 5 - SGG 5 - MIS/DGAI 60 - CS 6 - Gde Chanc.-IAA 2 -
DCCT-DN 2 - Ministères 11 - DB-DSDV-CF-IGF-DI-Trésor 6 - DEP-DAGJL-Stat. 6 -
DFP+S/Diions 6 - Provinces 6 - Districts 40 - Intéressés 40. CNR 4 SPD 2
JORD 1 IGF-OMI 2